

MAIRIE DE MESQUER



**Place de l'Hôtel - BP 43014
44420- MESQUER**

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 JANVIER 2023 À 19 H**

L'an deux mil vingt-trois, le **lundi 23 janvier**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Monique TATTEVIN), Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Madame Monique TATTEVIN a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALANT-BESLAND et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Absents : Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD,

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Cession d'une portion du domaine public,
- 2- Budget primitif Parc Locatif 2023,
- 3- Approbation des montants provisoires de la CLECT 2023,
- 4- Budget primitif ville 2023,
- 5- Demande de subvention pour le pumptrack – DETR,
- 6- Demande de subvention pour le pumptrack au Département,
- 7- Demande de subvention pour l'acquisition d'un terrain au Département
- 8- Nomination d'un membre dans différentes commissions communales,
- 9- Affaires diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

☒ M. le Maire rappelle que M. Philippe Legendre a donné sa démission de conseiller municipal. Il est donc remplacé par Mme Anne Groleau à qui il souhaite la bienvenue. Il dit que ce changement est arrivé dans une bonne période car cela lui a permis de la présenter au personnel et à la population lors des vœux 2023.

Un tour de table permet à chaque conseiller municipal de se présenter.

☞ Mme Groleau remercie M. le Maire, les élus et la secrétaire de mairie pour l'avoir si bien accueillie. Ce soir, elle a une pensée pour Philippe Legendre qui a travaillé pendant 3 ans au sein du conseil. Elle prend sa fonction de conseillère municipale alors même qu'elle ne s'y attendait pas, mais va essayer de remplir cette tâche le mieux possible. Elle va écouter, regarder, apprendre pour être, par la suite, force de propositions. Comme tous les élus présents, elle est attachée à la commune de Mesquer, à ses habitants à qui elle souhaite de travailler, de vivre ensemble le mieux possible sur la commune. Elle aura peut-être des avis différents, des idées divergentes mais elle estime que cela fait aussi partie de la richesse d'un travail de groupe. Elle sait que tout le monde est là pour les habitants et la commune de Mesquer.

1. Cession d'une portion du domaine public à Monsieur et Madame GUENEC à l'angle de la Route de Bel Air et du chemin de la Planche

Par courrier reçu le 1^{er} décembre 2021, Monsieur et Madame GUENEC Jacky, propriétaires de la parcelle cadastrée AY 1, nous ont informés de leur souhait d'acquérir une portion du domaine public d'environ 25 m² à l'angle de la route de Bel Air et du chemin de la Planche.

Par délibération du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé cette cession au prix de 150 € le m² et a autorisé Monsieur le Maire à organiser les modalités d'information des riverains préalablement au déclassement de ce terrain du domaine public, toute opération de cession ou d'échange d'une partie du domaine public ne pouvant intervenir qu'après déclassement du domaine public.

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation,

Considérant l'absence d'observation défavorable émise par les riverains,

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de prononcer le déclassement et la désaffectation de l'emprise concernée, et son intégration au domaine privé communal en vue de la céder à Monsieur GUENEC.

Il est entendu que la totalité des charges inhérentes à ce projet sera supportée par les demandeurs (montant de l'acquisition immobilière, frais de bornage et d'arpentage et frais d'acte).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désaffectation et le déclassement de la portion du domaine public communal en vue de son intégration dans le domaine privé communal et la cession de cette portion du domaine communal d'environ 25 m² à Monsieur et Madame GUENEC au prix de 150 € le m². Il est précisé que les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par Monsieur et Madame GUENEC. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2. Budget primitif 2023 du parc locatif

Il est rappelé que le budget du parc locatif gère les baux commerciaux de la route du terroir à Mesquer, de la poste et du restaurant Le Bélem à Quimiac.

Aucun bouleversement n'étant attendu au niveau de ces établissements, le budget 2023 est une reconduction de celui de 2022.

Il a été tenu compte de l'augmentation attendue des fluides et de l'électricité que le budget devra acquitter au titre de la copropriété de l'orée du bois.

La subvention d'équilibre que verse le budget ville au budget parc est en diminution grâce à l'augmentation des loyers des baux commerciaux et une stabilité des dépenses.

La commission finances du 13 janvier 2023 a émis un avis favorable.

Pièce jointe : budget primitif du parc locatif 2023

✉ M. Neveux ne comprend pas, alors qu'il est précisé que la subvention d'équilibre versée par le budget ville au budget parc est en diminution grâce à l'augmentation des loyers, il constate dans le budget une baisse des revenus des immeubles et une hausse de la participation de la ville. Il est dit qu'il y a une stabilisation des dépenses mais lui, il note qu'il y a une forte augmentation des dépenses. Il se demande donc si on doit se prononcer sur l'historique des budgets passés ou sur le budget primitif 2023.

☞ M. Chatton précise que l'on se base toujours sur l'historique quelque soit le budget, celui de la ville ou des budgets annexes. Les budgets sont toujours élaborés avec prudence.

☞ Mme Melnyczuk précise, qu'à la demande de la commission finances, il a été demandé de valoriser le temps des agents techniques et administratifs qui s'occupe du budget parc et des biens qui y sont gérés. Cela représente une dépense supplémentaire de 4 000 €. De plus, ce budget a des emprunts à taux variable. Du fait de la hausse des taux, le montant des intérêts augmente. Une provision a aussi été faite dans le cas où la perception demande d'annuler un titre de 2022.

☞ M. Chatton dit aussi que la différence vient de la somme virée du fonctionnement vers la section d'investissement.

☞ Mme Melnyczuk, sur la question des recettes, informe les élus qu'en 2022 des charges ont été comptabilisées à l'article enregistrant les loyers. En 2023, elle a rééquilibré les articles ce qui explique l'impression d'une baisse des loyers.

☞ M. Chatton précise que la seule modification notable est la refacturation du temps agent au budget ville.

✉ M. Guyon rappelle que M. le Maire, dans le cadre d'une fuite d'eau importante dans la copropriété de l'Orée du Bois, va se battre pour que cette dépense ne soit pas imputée à la copropriété.

✉ M. Neveux entend bien ces compléments d'informations mais il remarque, quand même, que dans le budget 2023, il est prévu 17 500 € de plus en dépense, soit environ plus de 4% et au contraire une baisse de recettes de 7,5 % soit 2 500 € en moins. Donc il estime que « la baisse de la subvention d'équilibre » n'est pas vraie, que « la hausse des loyers » n'est pas vraie et que « la diminution des dépenses » n'est pas vraie.

☞ M. le Maire dit qu'il est toujours difficile de monter un budget primitif, surtout que cette année de fortes hausses sont annoncées (assurance, carburant, électricité) et que l'on verra aussi ce sujet dans le budget primitif de la ville.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du parc locatif joint à la présente délibération

3. Approbation des montants provisoires de la CLECT 2023

Il est rappelé que les attributions de compensations permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes et de l'EPCI en fonction des compétences transférées.

Les principales modifications pour 2023 sont issues du pacte financier approuvé par les communes et Cap Atlantique.

Notamment, dans celui-ci, les dotations de solidarité ont été sorties des calculs des attributions et seront versées directement aux communes. La prise en charge des services mutualisés proposés par Cap Atlantique et auxquels adhèrent les communes, sera plus importante pour ces dernières et lissée, pour atteindre 90 % en 2026.

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022, le montant des attributions de compensation provisoire pour 2023 a été approuvé. Pour la commune de Mesquer, les montants sont les suivants :

- En fonctionnement : 187 408 €
- En investissement : 100 217 €

Pièce jointe : Tableau des montants provisoires des attributions de compensation de 2023

M. le Maire demande à ce que l'on rappelle ce qu'est la CLECT.

☞ M. Neveux précise que la CLECT est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Cela correspond au coût des compétences transférées ou rétrocédées. Il demande des précisions concernant le volet investissement pour les eaux pluviales car il note une forte hausse de notre contribution à Cap Atlantique. Nous sommes passés de 39 000 € en 2020 à plus de 86 000 € en 2023, soit 121 % d'augmentation. Il demande si cette hausse est due à un problème de vétusté de nos réseaux, ou est-ce que cela correspond à de nouvelles normes ?

☞ M. le Maire répond que la commune n'a pas laissé les choses aller. Cap Atlantique a repris les eaux pluviales depuis de nombreuses années. Mesquer était en avance dans ce domaine quand Cap Atlantique a pris la compétence. Plus on avait fait des travaux et plus on devait payer, ce qui est une ambiguïté de la CLECT.

☞ M. Neveux a noté que le transfert a eu lieu en 2015 et que l'on parlait de mutualisation des moyens. Aussi, il s'interroge pourquoi cette hausse est plus importante pour Mesquer par rapport à d'autres communes de Cap.

☞ M. le Maire avait pensé au départ que la reprise des eaux pluviales par Cap était une bonne idée. Dans les faits, nous sommes bloqués pour faire des travaux sur nos routes car nous devons attendre l'intervention de Cap et son budget pour les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Financièrement, c'est intéressant car Cap Atlantique investit beaucoup mais sur le plan pratique c'est un problème.

☞ M. Chatton précise que l'augmentation est aussi due à des clauses contractuelles entre les communes et Cap Atlantique lors du transfert de la compétence.

☞ M. Neveux remarque quand même que notre contribution augmente de 40 % soit plus de 83 000 € entre 2022 et 2023 et se demande pour quels services en plus. Il remarque aussi, depuis 9 ans qu'il est élu, que se sont les petites communes (Assérac, La Turballe, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Mesquer) qui contribuent le plus. Est-ce que nos élus communautaires qui nous représentent ont leur mot à dire lors des discussions sur la détermination des coûts ? est-ce un ratio par habitant ? des quotas par rapport à la richesse fiscale ? Ont-ils la possibilité de vraiment discuter de ces répartitions

qu'il trouve vraiment injustes ? Il a fait une analyse des trois derniers comptes de Cap et il ne voit pas de changements ni de mutualisation. Cela semble surtout profiter aux grosses communes, notamment Guérande et La Baule. Il a le sentiment que, certes nous profitons des services de Cap Atlantique, mais que l'on nous les fait payer au prix fort. Nous sommes éloignés des centres de décision, même si La Baule ou Guérande ne sont pas si loin, mais nous ne sommes pas les premiers lotis. Il a des doutes par rapport à l'équité.

☞ M. le Maire dit que s'il avait eu le choix, il n'aurait pas été dans la communauté d'agglomération mais il ne l'avait pas. Cependant, Cap a financé les travaux rue des Cap-horniers à hauteur de 850 000 €. C'est aussi 850 000 € pour la station de refoulement à Kercabellec. Il y a des compensations et évident nous avons notre mot à dire, mais cela n'est pas évident et c'est toujours très compliqué. Tout n'est pas négatif, mais bien sûr si on en parle à La Baule, la commune va dire qu'elle finance en grande partie Cap Atlantique.

☞ M. Chassier pense qu'il faut quand même nuancer un peu ces propos. Depuis que Cap Atlantique à récupérer les eaux pluviales, Cap a commencé avec un budget dérisoire par rapport au territoire, puis cela est monté en puissance. Il est clair que dans la commission GSU, on voit passer certains gros dossiers. Mais parmi les petites communes, il reconnaît que Mesquer s'en tire bien par rapport aux fonds débloqués pour Mesquer comme le mentionnait M. le Maire. Il y a d'autres communes, des petites communes, qui s'en tirent moins bien que nous, sans doute parce qu'il y a moins d'urgence. Le fait est que nous avons des projets et que certains coûtent chers. Par contre, il a été amusé mais surtout désolé, de recevoir un puzzle en carton de Cap qui ne sert à rien mais qui, par contre, doit coûter cher à l'heure où les économies sont de rigueur.

☞ Mme Foucault dit qu'à Cap il y a deux choses à voir : le fonctionnement et le bénéfice que nous pouvons en tirer. Elle pense qu'il y a un déficit démocratique à Cap Atlantique et cela a été reconnu. Dans le cadre du pacte financier, il y a eu de grandes réunions organisées par des bureaux d'études très pointus où nous étions complètement perdus. Nous faisons confiance aux techniciens et nous sommes devant l'éternel dilemme : du technicien ou de l' élu : qui décide ? qui fait quoi ? Au bureau communautaire, les maires nous défendent. Nous avons beaucoup de nouveaux maires qui sont un peu perdus et il y en a aussi d'autres qui ont plus d'ancienneté dans la fonction et qui interviennent. Ils disent de faire attention. Incontestablement, on récupère de l'argent mais ce déficit démocratique est une réalité à l'image de cette carte de vœux qui laisse rêver sur l'emploi des fonds pour un résultat si petit. Cela ne va pas dans le sens du projet de territoire. Cela est mal vécu par beaucoup de gens et on ne peut que le déplorer.

☞ M. Neveux prend acte, mais le 21 novembre dernier nous avons reçu un des vice-présidents de Cap qui est venu pour dédramatiser la vision que peuvent avoir les élus et nos citoyens dans un effort de communication. Il a mis en avant la transparence de Cap, et quand il voit ce tableau de la CLECT pour 2023, il est étonné de voir que c'était le même que celui de 2021. Il n'y a rien de changé, rien d'explicatif, il n'y a rien de transparent. Il ne va pas contester ce tableau car les paramètres présentés ne sont pas les siens. Il estime que Cap a un gros travail pour être auprès de nous, de la population, pour mieux se faire entendre, se faire comprendre parce qu'au final, quand nous allons recevoir notre feuille d'imposition, nous allons avoir une ligne qui sera de plus en plus majorée, qui sera une augmentation de notre imposition par Cap Atlantique.

☞ M. le Maire précise qu'en matière d'équité par rapport aux grosses communes, il s'est battu pour que le 1^{er} vice-président de Cap soit le Maire d'une petite commune. Par contre, il serait intéressant de faire venir devant le conseil municipal, M. Hubert Delorme, Vice-Président en charge des finances de Cap Atlantique pour nous présenter tout cela. Ce sera l'opportunité de lui poser toutes ces questions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant provisoire des attributions de compensations 2023 conformément au tableau joint à la présente délibération soit pour Mesquer un montant de 187 408 € au titre du fonctionnement et de 100 217 € au titre de l'investissement.

4. Budget primitif 2023 de la ville

Il est proposé au conseil le budget primitif 2023 de la ville. Ce budget tient compte des hausses attendues pour les fluides, l'acquisition des fournitures et des prestations de service.

Le budget proposé se veut très prudent car il est difficile d'estimer l'impact financier des augmentations prévues.

En fonctionnement, il s'agit de reconduire les dépenses et recettes constatées en 2022 en les majorant considérant le contexte actuel.

En investissement, deux projets phares sont inscrits, à savoir la réhabilitation de la rue de la Grande Vigne et l'acquisition de la parcelle BB25 dans le but de construire des logements dans le cadre d'un BRS (Bail Réel Solidaire) qui permettra à des primo-accédants de s'installer.

Un emprunt a été inscrit afin d'équilibrer les dépenses en investissement dont le montant pourra être revu dès que la commune aura connaissance d'autres informations impactant ce budget (résultats de l'exercice 2022, subventions obtenues, notification des bases fiscales et décision en matière de taux, montant définitif des travaux rue de la grande vigne, etc ...)

La commission finances du 13 janvier 2023 a émis un avis favorable.

Pièce jointe : budget primitif 2023 de la ville

☒ M. Chatton précise qu'il s'agit d'un budget primitif très prudent, que nous ne connaissons pas encore exactement l'impact des hausses annoncées, ni les bases fiscales. L'urgence est d'inscrire des sommes qui permettent de lancer les opérations jugées urgentes. Un emprunt a été inscrit mais son montant n'est pas définitif. Il faut attendre nos bases fiscales et la reprise de l'exercice 2022.

☒ M. Neveux demande la durée prévue de l'emprunt et à quel taux ?

☞ M. Chatton dit que la durée prévue de l'emprunt est de 15 ans sur un taux légèrement supérieur à 3 % mais que la banque n'a pas encore été choisie. Il précise que cet emprunt ne sera pas spécialement mobilisé de suite. Il pourra l'être dans l'année ou en fin d'année en fonction de notre trésorerie.

☒ M. Neveux rappelle que l'année dernière, il s'était abstenu lors du vote du budget primitif 2022 de la ville car il se disait inquiet face à l'explosion des dépenses de fonctionnement alors que M. le Maire restait confiant. Au vu de ce budget primitif 2023, il est déconcerté car il ne s'agit plus d'ajustements attendus. Il est inquiet de voir des dépenses supplémentaires que l'on finance par notre épargne qui va nous manquer. Il affirme que ce budget ne nous permet plus de contenir nos dépenses de fonctionnement. Il pense que cela ne va pas nous permettre de participer au redressement des comptes publics. Il rappelle que la France est endettée à 3 milliards d'euros, que cela représente 40 000 € par Français et pense que toutes nos communes, notre territoire, nos régions, nos communautés de communes doivent participer au redressement des comptes publics. Il est inquiet pour ses enfants, ses petits-enfants, pour tout le monde. Globalement, nous avons des charges de fonctionnement qui augmentent et qui explosent (+ 19 %). Nous avons des dépenses qui partent dans tous les sens. En une année nous les augmentons de 710 000 €. Nous avons des recettes qu'il considère en berne et, à cela, nous allons rajouter un emprunt en période d'austérité. Face à ces constats, il ne peut que s'abstenir. Il ne va pas voter contre car il sait que cela n'est que du prévisionnel, que nous

n'avons pas les comptes définitifs. Depuis 9 ans qu'il est élu, il n'a jamais vu un budget prévisionnel aussi inquiétant.

☞ M. le Maire dit que ce budget va être contraint car les hausses attendues sont énormes, et cela n'est pas de notre fait. En conseil municipal, nous avons pris la décision de faire un projet qui va marquer ce mandat : l'achat d'un terrain à hauteur de 450 000 € pour y développer un programme de constructions pour des primo-accédants. Il pense qu'en 2024, la commune récupérera une partie de ce prix car le terrain sera revendu. Aujourd'hui, il le redit, la commune a un endettement de 4,5 ans alors que nous pouvons aller jusqu'à 9 ans, voire 10 ans. Si on allait au-delà, il est certain que le Préfet interviendrait. Notre autofinancement diminue mais tout augmente : les produits alimentaires, les matières premières, les salaires. Il est optimiste, mais nous avons cette contrainte du terrain qui permettra, à environ 20 familles, de s'installer sur Mesquer.

☞ M. Chatton précise que dans les 710 000 € dont parle M. Neveux, il y a plus de 490 000 € qui passent en investissement pour financer les différents travaux retenus, environ 200 000 € de hausse sur les charges générales et 100 000 € pour les salaires. En parallèle, nous avons une hausse estimée de recette des impôts de 200 000 € du fait de l'augmentation des bases de 7,1% décidée par l'Etat. Tout cela permet de relativiser les chiffres avancés. De plus, tous les ans nous remboursons le capital de nos emprunts entre 350 000 € et 380 000 €. Cela fait 3 ans que nous n'avons pas emprunté. Cela veut dire que d'année en année nous dégageons de nouvelles capacités d'autofinancement. La situation est telle qu'elle est, il faut être prudent. Nous avons beaucoup d'incertitude, mais nous ne sommes pas dans cette catastrophe annoncée.

☒ Mme Thobie qui était présente à la commission finances a vu les tableaux plus en détail comprend bien que beaucoup de choses augmentent (l'énergie, le carburant, le coût des prestataires, ...). Elle demande s'il y a des mesures mises en place pour réaliser des économies sur certains postes pour limiter cette hausse globale.

☞ M. le Maire précise que toutes les demandes de poste qui ont été faites ont été refusées.

☞ Mme Thobie parle d'une façon plus générale et non de postes d'agents.

☞ M. le Maire rappelle que nous sommes vraiment dans une grande incertitude. A force de le répéter nous allons mettre le moral des Français au plus bas. D'ailleurs, il commence à entendre que cela ne sera pas aussi catastrophique que cela. Nous devons patienter mais, en attendant, nous sommes obligés de prévoir. Peut-être sommes-nous allés un peu loin, mais nous souhaitons rester prudents.

☞ Mme Melnyczuk dit que la vraie difficulté est d'estimer dans quelle proportion vont se faire ces hausses. Elle assure que tous les services de la commune sont sensibilisés aux économies, mais que nous avons des dépenses que nous ne maîtrisons pas du tout. Par exemple, elle a appris vendredi que le SYDELA qui estimait la hausse de l'électricité de 68 % est revenu en arrière et estime maintenant qu'elle sera de 94 %.

☞ M. Roulier explique qu'en commission finances, les lignes budgétaires ont été débattues l'une après l'autre pour trouver des gisements d'économie. Certaines lignes budgétaires ont été diminuées. Il a aussi été acté que les sommes inscrites ne sont pas un droit de tirage et que les services ne doivent pas dépenser tout l'argent inscrit sur ces lignes budgétaires. Les garants des dépenses sont : M. le Maire et la DGS. Il n'est ni pessimiste, ni optimiste mais il pense qu'il va falloir faire preuve de rigueur dans la conduite du budget avec un impact sur le volet investissement. On verra ultérieurement d'autres opérations dès que nous pourrons reprendre les résultats de 2022. Dans la commission travaux, ont été identifiés d'autres projets importants qui vont devenir urgents. Il y en a d'autres qui seront présentés et tout cela nécessitera des arbitrages. Cela fera certainement des mécontents dans la commune mais on ne pourra pas tout financer. Il réitère sa demande qu'il a fait en commission finances, à savoir un suivi fin des dépenses et des recettes de fonctionnement pour dégager des

financements afin de pouvoir engager des travaux au fil de l'eau sans devoir attendre septembre. Le budget présenté est très prudent. Il précise aussi que les devis de certains travaux présentés en 2022 ont augmenté d'environ 10 % en 2023.

☞ M. le Maire rappelle que cela fait 20 ans qu'il est à la tête de la commune. Quand il a reçu le bureau d'études mandaté par Cap dans le cadre de l'élaboration du pacte financier, son interlocuteur a bien confirmé que nous avons une forte capacité d'autofinancement, même s'il diminue un peu. Tous les bâtiments communaux sont en parfait état et nous pouvons même emprunter jusqu'à 1 million d'euros.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité et deux abstentions (Mme Groleau et M. Neveux) budget primitif 2023 de la ville joint à la présente délibération

5. Demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'un Pumptrack

La commune souhaite compléter l'offre en équipements sportifs sur le site du complexe sportif de la vigne. Ce site est équipé d'une piste BMX très rustique et la demande des jeunes est forte dans ce domaine.

Un pumptrack est un équipement polyvalent qui permettra de répondre aux objectifs que la commune s'est fixée dans le projet éducatif de territoire et sera un outil pour fédérer à la fois les jeunes et les adultes. Etant le seul présent dans un périmètre assez large, sa nature intercommunale sera indéniable.

Le coût estimé des travaux est de 150 000 € HT. Cet équipement peut bénéficier de subventions au titre du Département dans le cadre de l'AMI et de la DETR 2023. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total : 150 000 € HT
DETR (50 %) : 75 000 €
Département (30%) : 45 000 €
Commune (20%) : 30 000 €

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.

☒ Mme Leye rappelle que cette demande est faite cette année et que si la subvention est obtenue, nous pouvons faire les travaux dans les 4 ans qui suivent, donc pas nécessairement sur 2023.

☒ Mme Melnyczuk demande à ajuster le plan de financement proposé car les services de l'Etat souhaitent avoir un plan de financement précis. Le plan de financement proposé sera donc :

Coût total : 149 680 € HT
DETR (50 %) : 74 840 €
Département (30%) : 44 904 €
Commune (20%) : 29 936 €

Le même ajustement devra être fait pour la demande faite auprès du département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention de 74 840 € au titre de la DETR 2023 pour la création d'un pumptrack au complexe de la vigne.

6. Demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique pour la création d'un PumpTrack

La commune souhaite compléter l'offre en équipements sportifs sur le site du complexe sportif de la vigne. Ce site est équipé d'une piste BMX très rustique et la demande des jeunes est forte dans ce domaine.

Cet équipement polyvalent permettra de répondre aux objectifs que la commune s'est fixée dans le projet éducatif de territoire et sera un outil pour fédérer à la fois les jeunes et les adultes. Etant le seul présent dans un périmètre assez large, sa nature intercommunale sera indéniable.

Le coût estimé des travaux est de 149 680 € HT. Cet équipement peut bénéficier de subventions auprès du Département dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Cette opération figure en effet dans le plan guide opérationnel Cœur de Bourg validé par le Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total : 149 680 € HT
Département (30%) : 44 904 €
DETR (50 %) : 74 840 €
Commune (20%) : 29 936 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une demande de subvention de 44 904 € auprès du Département de Loire-Atlantique pour la création d'un pumptrack au complexe de la Vigne.

7. Demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique pour l'acquisition de la parcelle BB25

Pour rappel, la commune a décidé de préempter la parcelle cadastrée BB25, rue du Mès en vue de créer une réserve foncière permettant d'envisager d'y implanter un projet d'accession sociale à la propriété à destination des primo-accédants (cf. délibération du 12 octobre 2022).

Le coût d'acquisition de cette parcelle est de 400 000€ pour une surface de 8 771m²

Ce projet peut bénéficier d'une subvention auprès du Département dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Cette opération figure en effet dans le plan guide opérationnel Cœur de Bourg validé par le Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total : 400 000 €
Département (30%) : 120 000 €
Commune (70%) : 280 000 €

Mme Groleau demande si les logements créés seront bien uniquement pour des résidences principales.

M. Guyon confirme que ce ne seront que des résidences principales qui, en cas de vente, ne pourront jamais devenir des résidences secondaires.

M. le Maire précise que la commune vendra le terrain dont le bailleur restera toujours propriétaire. Les maisons pourront être revendues mais uniquement à des primo-accédants. C'est au conseil municipal de définir le projet d'aménagement et le nombre de constructions (entre 16 et 20). Nous devons être attentifs dans le cadre de ce projet à bien conserver l'environnement existant. Ce terrain

est entouré d'arbres, le but sera d'implanter des maisons à l'intérieur en conservant la végétation extérieure.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention de 120 000 € auprès du Département de Loire Atlantique pour la création d'une réserve foncière en vue d'y implanter un projet d'accession sociale, sur la parcelle cadastrée BB25.

8. Nomination d'un conseiller municipal dans des commissions de travail de la commune

Suite à la démission de M. Philippe LEGENDRE par courrier du 19 décembre 2022, M. le Maire a reçu de la Sous-Préfecture la confirmation de la prise en compte de cette demande.

Conformément à la législation en vigueur, c'est le conseiller suivant de la liste sur laquelle était M. Philippe LEGENDRE qui devient conseiller municipal. En l'occurrence, M. Philippe LEGENDRE sera remplacé par Mme Anne GROLEAU.

Mme Anne GROLEAU souhaite pouvoir intégrer les commissions de travail suivantes :

- Commission aménagement, travaux et environnement,
- Commission enfance, jeunesse et sport,
- Commission sécurité,
- Commission culture et animation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mme Anne GROLEAU dans les commissions suivantes :

- Commission aménagement, travaux et environnement,
- Commission enfance, jeunesse et sport,
- Commission sécurité,
- Commission culture et animation.

9. Affaires diverses

9.1 – Arrivée d'un médecin

☒ M. le Maire informe le conseil municipal qu'un médecin va s'implanter à Quimiac dans l'ancien local du dentiste. Il précise que la commune n'a mené aucune action particulière. Ce médecin souhaite uniquement quitter Palaiseau pour Mesquer. Cette annonce est faite à la demande du médecin qui devrait arriver courant mars.

☒ M. Chassier a entendu dire qu'un nouveau commerce s'installerait dans l'ancien dépôt qu'occupait M. Diaz à Quimiac.

☞ M. le Maire dit ne pas avoir d'informations sur ce sujet.

9.2 – Mission locale

☒ M. Neveux dit qu'il se rend régulièrement à la mission locale pour des assemblées générales, des réunions. Environ 600 personnes sont accompagnées sur le territoire de Cap Atlantique dont environ 50 Mesquerais ce qui est moins que les années précédentes. Par contre, ils sont plus nombreux à être véritablement accompagnés pour des problèmes de logement, de santé, de formation, de mobilité, etc ... Cap Atlantique et la Mission Locale ont fait l'acquisition d'un bus collecteur qui va sillonner sur les 15 communes à la rencontre des jeunes. Il sera opérationnel fin mars début avril. Pour Mesquer, il stationnera devant le magasin de la Route des Terroirs. Cette démarche a été souhaitée car les jeunes ont du mal à franchir les portes d'un bureau. Dans ce bus tout équipé, seront présents des éducateurs,

des formateurs. Une présentation sera reprogrammée pour permettre à M. Cadro et au directeur de la mission locale de venir devant le conseil pour présenter le travail de cette association.

☞ M. Guyon a entendu un bruit qui court comme quoi Mesquer voulait se retirer de la mission locale.

☞ M. Neveux répond par la négative. Il semblerait plutôt qu'il s'agit de la volonté de La Baule de se retirer du CLIC, ce qui devrait poser un gros problème au niveau du budget de cette association. Il semblerait que La Baule, dans un souci d'économie, souhaite gérer en interne ce service sans avoir à adhérer au CLIC. Elle semble aussi vouloir se retirer de certaines associations, dont peut être de la mission locale.

☒ M. Guyon dit qu'à l'origine La Baule a souhaité sortir du CLIC en décembre 2022, alors même que le CLIC avait suivi plus de 296 Baulois. La Baule refusait de verser au CLIC sa participation 2022. En fait, elle en a versé seulement une partie. Le Département souhaite absolument maintenir les CLIC. La Baule suspend sa participation au moins jusqu'à l'été 2023, le temps qu'une réflexion soit menée au niveau de CAP pour créer une CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales) dans lequel serait intégré le CLIC. Si La Baule ne paye rien en 2023 et qu'une action intercommunale dans ce domaine est menée pour aboutir à une création en 2024 d'un CIAS, lors du transfert de charges, La Baule ne serait pas impactée mais toutes les autres communes si. La cotisation sollicitée par notre CLIC est d'environ 1,50 € par personne alors que dans les CLIC environnant, la cotisation est plutôt de 2,50 € à 3 €. Le CLIC a un rôle important de coordination au niveau du CCAS qui ne peut pas mener lui-même toutes les missions faites par cette association. Nous sommes en attente d'une décision au niveau des Maires de Cap Atlantique. Il semblerait que La Baule souhaite tout gérer elle-même.

9.3 – Entreprise Compost In Situ

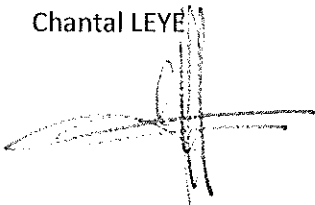
☒ Mme Leye explique qu'elle a visité, avec le responsable du restaurant scolaire, le site de Compost In Situ à Camoël. Notre restaurant scolaire trie tous ses déchets qui sont ensuite récupérés par l'entreprise qui les valorise de différentes façons. L'idée a donc été émise de faire venir cette entreprise à Mesquer pour qu'elle explique le tri et le compostage aux enfants. Dans un premier temps à l'école, puis au moment de la pause méridienne où elle pourrait faire une petite intervention. Une date a aussi été retenue pour faire une intervention auprès des élus : le 10 février (l'heure n'est pas encore fixée) et notamment pour présenter l'évolution de la législation en la matière qui dit qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, tous les biodéchets devront être traités à la source par les particuliers.

9.4 – SIVU de la Fourrière

☒ M. Linger informe que la fourrière a de nouveau récupéré plus d'animaux en 2022 que l'année précédente malgré le fait qu'elle a arrêté de récupérer les chats sur Saint-Nazaire depuis cet été. En conséquence, le budget explose du fait des frais vétérinaires, de l'alimentation et des déplacements. Il est probable que la participation sollicitée aux communes en 2023 sera plus élevée que celle de 2022.

Fait à Mesquer le 23 janvier 2023

La secrétaire
Chantal LEYÉ



P/0 Le Maire Empêché
Jean-Pierre BERNARD

M. Thierry Guyon,
Maire Adjoint -

